

CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2020
PROCES VERBAL

Etaient présents :

M. MARTINOD Christian, Mme GOMILA Aurélia, M. LEPINARD Christian, Mme DUFOURNET Alicia, M. DUNAND CHATELLET Sylvain, Mme DANIEL Catherine, M. FALABRINO Alain, Mme KHAMMAR Frédérique, M. CLARY Bernard, Mme GRANDMOTTET Catherine, M. ROQUES Lionel, Mme TARISSAN Aurélie, M. SCHUTZ Bertrand, Mme METRAL Perrine, M. FRISSON Christian, Mme FEISSEL Sophie, M. WROBLEWSKI Jean-Jacques, Mme PARIS Pascale, M. MERCY Pierre-Georges, Mme GRASSIN Céline, M. DUFOURNET Bernard, Mme DEBRUERES Pascale, M. CONVERS Denis.

La séance est ouverte à 19h36.

M. le Maire ouvre la séance à 19h36 et remercie chacun d'être présent ainsi que le public.

C'est en tant que Maire sortant que j'ai eu l'honneur de vous convoquer à cette réunion publique d'installation du nouveau Conseil municipal après les élections du 15 mars dernier.

Cette convocation ne pouvait se faire qu'après l'entrée en fonction des conseillers élus le 15 mars dernier c'est-à-dire le 18 mai dernier pour une réunion au plus tôt 5 jours après et au plus tard 10 jours après cette entrée en fonction.

Je rappelle que cette réunion d'installation aurait dû avoir lieu le 22 mars ; les circonstances et le contexte du covid-19 a nécessité un report et des mesures de précaution que nous appliquons aujourd'hui en particulier les diverses consignes de sécurité sanitaire. C'est pour cette raison que cette réunion se déroule dans notre salle d'animation ce qui permet de respecter les règles de distances avec un public restreint (limité à 20p) et qui a fait l'objet d'une déclaration en Préfecture.

Je souhaite aussi introduire cette réunion en précisant que la situation Covid-19 à Villaz est restée « sous contrôle » ; il y a très peu de nouveau cas nouveaux depuis 4 semaines et heureusement très peu de personnes ont dû être hospitalisées depuis le début de la pandémie.

Je voudrais simplement profiter de l'audience pour sincèrement remercier les personnels de santé qui ont été actifs à Villaz et ailleurs, dans tous les services des centres hospitaliers, des cliniques et des établissements d'accueils. Merci aussi à tous les habitants pour leur discipline pendant le confinement, pour le respect des consignes sanitaires et leur solidarité. Merci enfin à toutes celles et ceux qui ont travaillé pour mettre en place le dispositif sanitaire et qui ont participé bénévolement à la belle initiative de fabrication et distribution des 2000 masques « made in Villaz »

M. Christian MARTINOD, Maire de Villaz, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

La liste conduite par M. MARTINOD Christian – tête de liste « Ensemble, maîtrisons notre avenir » - a recueilli 722 suffrages et a obtenu 19 sièges.

Sont élus :

MARTINOD	Christian
GOMILA	Aurélia
LEPINARD	Christian
DUFURNET	Alicia
DUNAND CHATELLET	Sylvain
DANIEL	Catherine
FALABRINO	Alain
KHAMMAR	Frédérique
CLARY	Bernard
GRANDMOTTET	Catherine
ROQUES	Lionel
TARISSAN	Aurélié
SCHUTZ	Bertrand
METRAL	Perrine
FRISSON	Christian
FEISSEL	Sophie
WROBLEWSKI	Jean-Jacques
PARIS	Pascale
MERCY	Pierre-Georges

La liste conduite par Mme Céline GRASSIN – tête de liste « Concertation citoyenne à Villaz » - a recueilli 412 suffrages soit 4 sièges.

Sont élus :

GRASSIN	Céline
DUFURNET	Bernard
DEBRUERES	Pascale
CONVERS	Denis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121.7, suite à l'élection municipale et communautaire du 15 mars 2020, la première réunion du Conseil Municipal est consacrée exclusivement à l'installation du Conseil Municipal, à l'élection du Maire, la détermination du nombre d'adjoints, et l'élection des Adjoints.

M. Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux élus le 15 mars 2020, 1^{er} tour de scrutin, et les invite à prendre place

Il déclare ainsi le conseil municipal de Villaz installé.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il prend la parole en tant que Maire de Villaz, il cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir M. Christian FRISSON en vue de procéder à l'élection du Maire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1) Election du maire – Mandat 2020-2026

Rapporteur : Le doyen d'âge

M. Christian FRISSON prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Il propose de désigner Alicia DUFOURNET comme secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une fois le maire élu, c'est lui qui assurera la présidence de la séance selon l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

En tant que Président et préalablement à l'élection du Maire, M. FRISSON donne les modalités de l'élection du Maire précisant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122.7 du CGCT.

M. FRISSON sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Perrine METRAL et Denis CONVERS sont désignés en cette qualité.

M. FRISSON demande alors s'il y a des candidats.

Par ordre alphabétique :

Mme Céline GRASSIN propose sa candidature au nom du groupe « Concertation citoyenne à Villaz »

M. Christian MARTINOD propose sa candidature au nom du groupe « Ensemble, maîtrisons notre avenir ».

Sont enregistrées ces 2 candidatures et les conseillers municipaux invités à passer au vote à l'appel de leur nom.

Chaque Conseiller Municipal, remet, fermé, son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 23
Bulletins blancs ou nuls : 2 blancs
Suffrages exprimés : 21
Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

Mme Céline GRASSIN : 3 voix et M. Christian MARTINOD Christian 18 voix.

M. MARTINOD Christian ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé.

Il prend la présidence et remercie l'assemblée.

2) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapport de M. Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122.1 et L.2122.2 précisant que le nombre maximum des adjoints est limité à 30% du nombre des conseillers municipaux

Vu l'art R.25-1 du code électoral déterminant le chiffre de la population municipale authentifiée (chiffre INSEE entré en vigueur au 01/01/2020 : 3.427 pour la commune de Villaz) le nombre de conseillers municipaux a été fixé à 23, le nombre maximum d'adjoints à 6.

Il est proposé de créer 4 postes d'adjoints.

C. GRASSIN estime que compte tenu de la population municipale qui est pratiquement de 3.500 habitants, désigner 4 adjoints n'est pas suffisant compte-tenu de l'importance du travail à fournir et permettre que les décisions ne soient pas trop concentrées.

En réponse, M le Maire précise que 3 conseillers délégués ainsi que la mise en place de commissions viendront renforcer les 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** à la majorité des membres présents ou représentés (2 voix contre D. CONVERS, C. GRASSIN et 1 abstention P. DEBRUERES) la création de 4 postes d'adjoints au Maire
- **PRECISE** que l'entrée en fonction interviendra dès leur élection

3) ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE Mandat 2020-2026

Rapport de M. Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal N° 2020-30 en date du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

Considérant qu'à cette occasion, il revient aux conseillers municipaux, une fois installés et le Maire de la commune élu, de procéder à l'élection, en leur sein, des adjoints au Maire ; Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code Général des collectivités territoriales).

2 listes sont déposées :

La liste présentée par « Ensemble, maîtrisons notre avenir » et par ordre :

1^{er} adjointe Aurélia GOMILLA-PATTY,
2^{ème} adjoint Christian LEPINARD
3^{ème} adjointe Alicia DUFOURNET
4^{ème} adjoint Sylvain DUNAND CHATELLET

La liste présentée par « Concertation citoyenne à Villaz » et par ordre :

1^{er} adjointe Céline GRASSIN,
2^{ème} adjoint Bernard DUFOURNET,
3^{ème} adjointe Pascale DEBRUERES,
4^{ème} adjoint Denis CONVERS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 1 blanc
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 11

La liste présentée par « Ensemble, maîtrisons notre avenir » obtient **18 voix**

La liste présentée par « Concertation citoyenne à Villaz » obtient **4 voix**

La liste « Ensemble, maîtrisons notre avenir » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

1^{er} adjointe Aurélia GOMILLA-PATTY,
2^{ème} adjoint Christian LEPINARD
3^{ème} adjointe Alicia DUFOURNET
4^{ème} adjoint Sylvain DUNAND CHATELLET

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Chacun prend la parole à tour de rôle pour remercier tant le Maire que l'ensemble des conseillers de leur faire confiance pour exercer ces fonctions d'adjoint.

A. GOMILA précise que pour sa part il s'agit de poursuivre le travail engagé dans l'intérêt de tous le travail amorcé lors de son 1^{er} mandat se réjouissant de travailler avec de nouveaux élus sur de nouveaux projets.

S'agissant de son premier mandat, A. DUFOURNET met en avant la diversité des personnes composant ce conseil qui sera une force pour mener à bien tous les projets mis en avant lors de l'élection.

S. DUNAND CHATELLET poursuit en précisant qu'au cours de son 1^{er} mandat en tant que conseiller municipal il a appris et que la confiance lui ait été renouvelée pour un second mandat en tant qu'Adjoint conscient de la charge de travail qui s'annonce pour mener à bien de beaux projets au cours des 6 années à venir.

M. C. LEPINARD conclut en précisant qu'il a apprécié le travail qui a été mené pour aboutir à ce résultat issu des urnes. Conscient du travail qui s'annonce il est heureux de pouvoir participer à ce que la commune prenne toute la place qui lui revient dans son bassin de vie et dans l'agglomération.

Après avoir remercié chacun des adjoints, il leur souhaite bon courage pour les 6 années de mandat.

M. le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local qui a été remise à chacun en début de séance.

En conclusion, M le Maire remercie l'assemblée et précise que même si ce n'est pas la première fois c'est avec émotion que je vis ce moment avec vous.

Je me souviens encore précisément de la première fois où je me suis assis dans le siège il y a 6 ans et je peux vous dire qu'à ce moment on réalise réellement de la tâche qui nous attend.

Je ressens aussi une émotion collective car nous avons maintenant tous ensemble la responsabilité de conduire notre commune et répondre aux attentes de nos habitants.

Je souhaite tout d'abord remercier tous les habitants qui nous ont fait une large confiance.

Ensuite vous remercier vous mes colistiers pour votre passion pour notre commune, votre investissement et votre motivation pour arriver au moment que nous vivons aujourd'hui.

Je voudrais également m'adresser aux élus qui nous ont précédé pour les remercier vivement du temps et de l'énergie qu'ils ont passé (certains durant 5 mandats !), des soucis et des contraintes qu'ils ont dû accepter, et aussi pour avoir continué à assumer leurs fonctions au-delà de ce qu'ils avaient prévu compte tenu du contexte inédit depuis le 17 mars dernier.

Je souhaite aussi m'adresser aux élus de la liste concurrente pour noter l'état d'esprit et le respect des idées qui a caractérisé la dernière campagne électorale.

Nous allons donc maintenant travailler tous ensemble, avec courtoisie et respect en étant attentifs à toutes les idées, remarques et propositions constructives.

Une nouvelle équipe va donc prendre le relais pour ces 6 prochaines années, une équipe qui commence à se connaître puisque des actions de solidarité ont déjà été menées ensemble ces dernières semaines, une équipe qui a hâte de mettre son énergie au service de nos habitants.

Je voulais également m'adresser aux agents pour leur dire que nous savons aussi que nous pouvons compter sur eux, sur leur expérience et leur professionnalisme pour ces 6 prochaines années.

Mon premier engagement sera de continuer à toujours être disponible et à l'écoute, je sais que pour cet engagement je pourrais aussi compter sur les adjoints élus ce matin et les futurs délégués.

La proximité avec nos habitants et notre écoute seront aussi notre façon de les intéresser et de les faire participer aux projets.

Ces projets, tout au moins les principaux, nous les avons précisés et présentés lors de la campagne électorale mais je vais les rappeler néanmoins :

- les équipements pour la petite enfance et le périscolaire*
- le logement pour tous*
- l'aménagement du centre village*
- la mobilité, les déplacements et la sécurité*

Je pense qu'il faudra aussi surement nous adapter aux conséquences de l'épisode inédit que nous vivons qui va laisser sur les plans économiques et social inévitablement des impacts durables.

Je voudrais enfin terminer en disant que nous avons une grande et belle responsabilité, nous avons été élus pour servir notre commune, l'intérêt général avec la préoccupation inattendue et prioritaire : celle de tout faire pour aider à nous débarrasser du COVID-19.

Soyons optimistes et souhaitons à toutes et tous la santé, du travail et un logement.

Les commissions et les groupes de travail prennent forme en essayant de respecter les souhaits de chacun ; je pourrai vous les diffuser courant de semaine en vue de la réunion du 15 juin prochain.

Nous allons maintenant en ordre de marche, nous avons un programme. Tous mes vœux de réussite pour ce nouveau mandat et merci d'avance à vous tous pour votre engagement pour ces 6 prochaines années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 15 juin 2020 à 19h30.

A Villaz, le 26 mai 2020



Le Maire,

Christian MARTINOD

